

Réunion du 16 octobre 2019

P.V. n° 10

Président : M. GUIGNARD.

Présents : MM. CHARBONNIER – GIRAUD.

Excusés : Mme. HEBRE - MM. BOESSO – DEL MOLINO - GUIGUEN – PERRIN – RENAUT - SUAREZ.

Administratifs : MM. VALLET - MOUTHAUD.

COUPE DE NOUVELLE-AQUITAINE

4^{ème} Tour :

La Commission homologue les résultats des 157 matches de ce tour, **sous réserve de l'homologation des résultats concernant les feuilles de matches non-reçues à ce jour.**

Calendrier du 5^{ème} tour :

89 matches avec **157** vainqueurs du 4^{ème} tour + **21** éliminés du 5^{ème} tour de la Coupe de France (sauf les équipes de National 3 et le S.A.G. Cestas : club présent lors des 1/8èmes de Finale de la CNA en 2018/2019).

La Commission procède à la constitution de **7** groupes géographiques puis effectue au sein de chaque groupe un tirage au sort intégral suivant le règlement de cette coupe.

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le **DIMANCHE 27 OCTOBRE 2019 à 15h00** ou le **Samedi 26 OCTOBRE 2019 à 20h00** pour les terrains équipés d'un éclairage classé. En cas de match nul à la fin du temps réglementaire, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but (**pas de prolongation**).

Les arbitres centraux et les assistants seront désignés par les C.D.A. des clubs recevants.

Le représentant du club visiteur fera fonction de délégué, sauf désignation par la C.R. Délégués.

REGLEMENT FINANCIER

Se référer à l'Annexe 1 du Règlement financier des Coupes.

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

TRANSMISSION DES FEUILLES DE MATCHES ET DE RECETTES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI.**

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à pmouthaud@lfna.fff.fr ou vvallet@lfna.fff.fr

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

ATTENTION ! La règle des REMPLACES-REEMPLACANTS s'applique.

Les clubs peuvent faire figurer 14 joueurs maximum sur la feuille de match jusqu'aux 1/8èmes de Finale inclus.

COUPE DE FRANCE FEMININE

2^{ème} Tour :

Match n° 22035334 – S.E.P. St-Romans les Melle / C.S. Bussac-Forêt (non-joué le 06/10/2019)

Le match en retard ci-dessus a été joué le 13/10/2019 à 15h00 et a vu la **victoire du C.S. Bussac-Forêt** par 6 buts à 0.

Le match du 3^{ème} tour de cette coupe nationale sera donc : E.S. des Trois Cités Poitiers / C.S. Bussac-Forêt et aura lieu le **dimanche 20/10/2019 à 15h00 à Poitiers** (stade Jean-Luc Gaboreau).

Prochaine réunion : sur convocation.

Le Président,
Daniel GUIGNARD
Le Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD

Procès-Verbal validé le 16/10/2019 par le Secrétaire Général, Luc RABAT.